

# COMPTE RENDU

## Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

**Séance du 2 Décembre 2020**

Date de convocation : 26 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à huis clos à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- RAGOT CHANTAL
- BARBIER ROBIN
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (arrivé à 18h45)
- CAMON ISABELLE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

**Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :**

- VEILLOT JULIE
- FELTRIN PIERRE donne pouvoir à DESBOURDES FRANCIS

A été désigné secrétaire : BARBIER ROBIN

**DCM 2020-12-001 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Novembre 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 Novembre 2020

---

Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

**Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-001** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-002 : Conseil Départemental – demande de subvention FDSR 2021**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet « travaux voirie 2021 »

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature des travaux	Montant	Nature des apports financiers	Montant
EUROVIA	47 270.50	FDSR	7 049.00
		Autofinancement	49 675.60
<b>TOTAL HT</b>	<b>47 270.50</b>	<b>TOTAL HT</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>56 724.60</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>56 724.60</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la validation du projet.
- **SOLLICITE** une subvention au titre du FDSR 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Vote : Membres 15, Présents 12, Représentés 1, Votants 12, Exprimés 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-002** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-003 : Berger Levrault : renouvellement du contrat**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du contrat avec le prestataire informatique « SEGILOG »

Les nouveaux tarifs qui seront appliqués en 2021 sont les suivants (pour une durée de 3 ans) :

Cession du droit d'utilisation            2 043.00 € HT  
Maintenance et Formation (par an)    227.00 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** à l'unanimité cette proposition
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 1, Votants 13, Exprimés 14**

**Pour : 14**

---

Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-003** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-004 : Montant annuel de la redevance 2020 due par France Télécom (Orange)**

En application du décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier, Orange est tenu de déclarer aux gestionnaires de voirie l'occupation qui est faite par ses infrastructures de télécommunications du domaine public routier dont ils ont la charge.

Pour l'année 2020 Orange déclare les installations d'infrastructures de télécommunications occupant le domaine public dont la Commune de Panzoult est gestionnaire :

- Artères aériennes de télécommunications : 30.743 km
- Artères en sous-sol de télécommunications : 5.833 km
- Emprise au sol : 1.20 m<sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **FIXE** la redevance 2020 due par Orange à 1 983.79 euros.  
(30.743 x 55.54 + 5.833 x 41.66 + 1.20 x 27.77)

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 1, Votants 13, Exprimés 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-004** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-005 : Délibération autorisant Le Maire à signer un bail rural – Parcelles A n° 697 p et A n° 702**

À la suite de la résiliation à l'amiable du bail avec Monsieur Arnault Frédéric, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer un bail de 2 ans avec Monsieur LEVEQUE LUDOVIC.

Ce nouveau bail comprend les parcelles suivantes :

- A N° 697 p : Les Landes du Ruchard pour 6ha 77ares 15ca
- A N° 702 Le Marchais Blanc pour 11ha 84ares 56ca

Soit une superficie totale de 18ha 61ares 71ca

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail rural pour les parcelles cadastrées A N° 697 p et A N° 702 pour une superficie totale de 18ha 61ares 71ca avec Monsieur LEVEQUE LUDOVIC

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 1, Votants 13, Exprimés 14**

---

Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-005** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

***DCM 2020-12-006 : Délibération autorisant Le Maire à signer un bail rural – Parcelle A n° 698 p***

À la suite de la résiliation à l'amiable du bail avec Monsieur Arnault Frédéric, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer un bail de 2 ans avec le Syndicat de Chasse de panzoult.

Ce nouveau bail comprend la parcelle suivante :

- A N° 698 p : Les Landes du Ruchard pour 14ha 40ares 89ca

Soit une superficie totale de 14ha 40ares 89ca

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail rural pour la parcelle cadastrée A N° 698 p pour une superficie totale de 14ha 40ares 89ca avec le Syndicat de Chasse de Panzoult

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 1, Votants 13, Exprimés 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-006** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

***DCM 2020-12-007 : Délibération autorisant Le Maire à signer un bail rural – Parcelle ZE n° 24***

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer un bail de 2 ans avec Monsieur GROSBOIS NICOLAS.

Ce nouveau bail comprend la parcelle suivante :

- ZE N° 24 : Plat-Loup pour 88ares 81ca

Soit une superficie totale de 88ares 81ca

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail rural pour la parcelle cadastrée ZE N° 24 pour une superficie totale de 88ares 81ca avec Monsieur GROSBOIS NICOLAS.

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 1, Votants 13, Exprimés 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

---

Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-007** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-008 : Délibération autorisant Le Maire à signer un bail rural – Parcelle ZS n° 29**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à signer un bail de 2 ans avec Monsieur BERTON CHRISTOPHE.

Ce nouveau bail comprend la parcelle suivante :

- ZS N° 29 : Le Bourg pour 1ha 09ares 22ca

Soit une superficie totale de 1ha 09ares 22ca

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail rural pour la parcelle cadastrée ZS N° 29 pour une superficie totale de 1ha 09ares 22ca avec Monsieur BERTON CHRISTOPHE.

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 1, Votants 13, Exprimés 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-008** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-009 : Site Internet - devis**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie afin de présenter les différents devis concernant la mise en place du site internet.

2 devis :

Sorgniard : 4 000 euros HT → 4 800 euros TTC

W L'Agence : 3 480 euros HT → 4 176 euros TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 3 voix pour Sorgniard et 11 voix pour W L'Agence,**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de W L'Agence pour un montant de 3 480 euros HT → 4 176 euros TTC

**DCM N° 2020-12-009** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

**DCM 2020-12-0010 : Décisions modificatives**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits :

---

Conseil Municipal du 2 Décembre 2020

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

<b>Diminution des crédits</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
<b>Articles</b>	<b>Sommes</b>	<b>Articles</b>	<b>Sommes</b>
<b>2135-44</b>	<b>6 200.00</b>	<b>2051</b>	<b>6 200.00</b>
<b>022</b>	<b>5 000.00</b>	<b>65548</b>	<b>5 000.00</b>

**Vote : Membres 15, Présents 13, Représentés 2, Votants 13, Exprimés 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DCM N° 2020-12-010** : Publiée le : 15 Décembre 2020 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 15 Décembre 2020

### **Questions et informations diverses – Tour de table**

#### **Logement Rue de L'Ecole – Tour de table**

Florence Marie : grand logement pour 1 famille

Robin Barbier : séparation en plusieurs logements (à voir si on aménage les combles ?) logement avec local commercial

Julia Ripaud-Cadiou : local commercial au rez de chaussée et 2 logements à l'étage

Isabelle Camon : idem que Julia

Chantal Ragot : local commercial (infirmier, ostéopathe) et s'il reste de la place aménagement de 2 logements.

Stéphanie : commerce rez de chaussée (voir si tout ou une partie logement) 1 logement en haut avec les combles

Pierre Feltrin : 1 commerce au rez de chaussée et un logement pour celui qui fait l'activité économique

Francis Desbourdes : grand logement pour 1 famille

Charlotte Caillé-Delafond : 1 grand logement

Pierre-Edouard Caillé : 1 commerce en bas ou 3 logements. Si 1 commerce en bas alors aménagement de 2 logements en haut

David Tranchant : 1 commerce + 1 petit logement en bas et 1 grand logement en haut

Charline Blanchard : 1 commerce (ou profession libérale) et 1 logement pour le commerce en bas – ou 1 logement en bas et 1 logement en haut mais pas d'aménagement des combles

Florence Navatte : 1 commerce en bas, 2 logements en haut avec les combles

Marc Navatte : petit rappel de la profession de foi lors des élections municipales – dynamique, économique et associatif. Aménagement des combles pourquoi pas ; 1 logement dans les combles (1 jeune ou un couple), 1 appartement en haut et 1 commerce en bas.

Stéphanie Molisson : proposition de mettre d'autres ateliers dans la salle où se trouve l'association des 4 saisons.

Conclusion : 1 commerce en bas et 1 logement en haut.

Financement : prêt sur 10 ans et la location servira à rembourser le prêt

Sujet à revoir en Commission Bâtiment

### **Desbourdes Francis :**

- Local technique : détérioration. Faire une demande au niveau des assurances. Attente des différents devis de :
  - Voisin David pour la maçonnerie
  - Delalande Stéphane pour la serrurerie
- Jardin Rue du Lavoir : 2 candidats. Monsieur Le Maire demande à Monsieur Caillé Pierre-Edouard s'il peut faire le nécessaire afin de reboucher le fossé. Voir le fonctionnement afin de planter les arbres (en limite du Lavoir).
- Zone humide vers l'Etang. La Commune est propriétaire d'un terrain en face de l'Etang. Proposition de faire une zone humide sur un terrain qui n'appartient pas à la Commune, le propriétaire est d'accord pour vendre. Aide du Syndicat de la Manse Etendu avec installation de panneau afin de découvrir les espèces. Accord du Conseil Municipal sur le projet.
- Rue François Rabelais : Mur – proposition de réaliser une fresque sur le mur. Demande d'accord des propriétaires. Voir pour un devis ainsi que les formalités auprès de l'ABF.
- Les voisins vigilants : demande d'intervention de la gendarmerie lors d'une réunion Conseil Municipal.
- Passage de l'ADAC. Estimation du ravalement du mur du presbytère.

**Caillé Pierre-Edouard :** Pas d'info pour la coupe des peupliers. Dossier en cours.

**Tranchant David :** Rencontre avec Monsieur Liard et Madame Laisement Delphine du Syndicat de la Manse Etendu, pour la dégradation du Chemin Rural du Puits du Préau au Carroi des Chiens. Les travaux de réparation seront effectués par le Syndicat.

**Blanchard Charline :** Colis de Noël pour les anciens : réalisation vendredi 18 décembre (le soir) à la salle des fêtes. Distribution le samedi 19 Décembre.

**Navatte Florence :** Réunion Cavités 37. Refait les élections pour les Vice-présidents. Augmentation de la cotisation des communes. Présentation de l'OPAH en visioconférence.

**Navatte Marc-Olivier** : passage de Bureau Veritas pour la salle des fêtes et la cave communale. Pour la cave plusieurs observations. Question : qui paye ? C'est la Commune ou l'Association des Vignerons ? Revoir le bail.

**Molisson Stéphanie** : Achat des livres pour les enfants car annulation du spectacle dû à la réglementation de la Covid 19. Ecole de Panzoult et Ecole de Cravant.

85 livres : prix 384 euros pour Panzoult. Emballage de chaque livre. Distribution par le Maire et quelques conseillers directement à l'école avec un petit discours pour expliquer le projet (culture).

Livraison des livres à la Mairie vers le 10 Décembre.

Emballage le 12 décembre.

Distribution avant les vacances.

**Ragot Chantal** : Armoire métallique à la Croix Saint Louis – revoir l'état.

**Camon Isabelle** : Les décorations de Noël. Prévoir une anticipation pour les années à venir. Mise en place du traîneau près de l'école et un grand sapin sur la place des commerces.

**Ripaud-Cadiou Julia** : cimetière : recherche des familles.

Monument aux morts – nettoyage

**SEANCE LEVEE A 21H00**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 6 Janvier 2021 à 18h30**